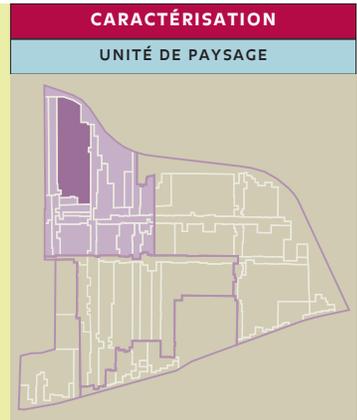


4
19

AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ SAINT-LOUIS OUEST



de Saint-Louis-du-Mile End à la ville de Montréal, le développement de cette unité de paysage se concentre principalement dans le secteur entre l'avenue Fairmount et la rue Saint-Viateur. La portion au nord de Saint-Viateur sera développée entre 1909 et 1914. Contrairement à la partie plus ancienne de la ville Saint-Louis-du-Mile End, située à l'est du boulevard Saint-Laurent, le quartier ouest a été développé avec des constructions en série. Au fil des ans, le paysage bâti de ce secteur a connu peu de modifications.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots allongés, orientés dans l'axe nord-sud. La composition des îlots comportait, à l'origine, deux faces bâties et une ruelle en « I », et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections était vers les rues nord-sud. Cependant, la commercialisation des rez-de-chaussée sur la plupart des rues est-ouest a favorisé la construction de bâtiments dont la façade principale est tournée vers ces rues. Cette transformation est particulièrement visible sur l'avenue Fairmount et la rue Bernard.

Le parcellaire

La division du parcellaire de cette unité de paysage est très homogène. La parcelle de base mesure entre 7,4 et 7,8 mètres de largeur et entre 22 et 30 mètres de profondeur. Peu de parcelles occupées par des bâtiments résidentiels sont le produit de la fusion de parcelles de base.

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'unité de paysage Saint-Louis Ouest est constituée d'une grande partie de l'ancienne ville Saint-Louis-du-Mile End, incorporée en 1895. Entre cette date et 1909, année de l'annexion

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 4,5 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : généralement régulier par groupe de bâtiments, mais légères variations dans quelques secteurs.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : très peu de bâtiments annexes en fond de cour.

Les aménagements extérieurs

Cours avant séparées de l'espace public par une clôture basse en bois ou en métal, aménagement paysager des cours avant dominé par les plantes et les arbustes avec des surfaces gazonnées de faibles proportions, arbres plantés dans l'espace privé en un alignement plus ou moins régulier sur la plupart des rues nord-sud.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec marge de recul avant (type 2.2).

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2) et immeuble à vocation mixte (type 6).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre de façon à maximiser l'ensoleillement des cours (dominant).

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 7,4 à 7,8 mètres.

HAUTEUR : 2 étages (dominant) et 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée de 4 à 8 contremarches par rapport au niveau du sol pour les duplex et inférieure à 2 contremarches pour les triplex.

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : balcon étroit au-dessus des porches d'entrée, escalier extérieur permettant de rejoindre le premier étage des triplex, fréquence de la fenêtre en saillie sur tous les niveaux pour la plupart des façades.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.19 SAINT-LOUIS OUEST



Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile de couleur rouge (dominant), brique d'argile beige ou brune, pierre grise à bossage.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : plancher en bois avec garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux soutenus par des colonnes en métal ou par des consoles en bois ou en métal.

Le traitement des façades

SOCLE : Lorsque visible, la fondation est en pierre de taille. S'il y a un commerce, le socle inclut tout le rez-de-chaussée. On peut alors remarquer l'utilisation d'un matériau de revêtement différent soit de la pierre ou du bois, une vitrine et la présence d'une corniche ou d'une enseigne pour distinguer le rez-de-chaussée des étages supérieurs.

CORPS : composition asymétrique en deux travées. La première est composée d'un alignement de fenêtres où peut se retrouver une éventuelle fenêtre en saillie. La deuxième travée est formée d'un alignement des portes au rez-de-chaussée et de la porte et du balcon à l'étage. Les triplex comptent parfois une troisième travée, centrale, dans laquelle est située la porte du rez-de-chaussée. Lorsque c'est le cas, la position des portes et des balcons aux étages est parfois dans la travée latérale, parfois dans la travée centrale.

COURONNEMENT : corniche moulurée, parapet à fronton ou crénelé, fenêtres en saillie généralement surhaussées d'une tourelle.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.
Des fenêtres de proportion 1 largeur = 1/3 hauteur sont également présentes sur les côtés des fenêtres en saillie et parfois dans l'alignement central des façades des triplex.

PORTES : simples avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteaux formés d'une seule pièce de pierre de taille ou de béton, appuis en pierre ou en béton, encadrement total de la fenêtre en pierre de taille lisse pour les bâtiments revêtus de pierre à bossage.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : similaires à ceux de la façade.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : Le coin des bâtiments est parfois tronqué, particulièrement s'il y a un commerce. On trouve alors une porte au rez-de-chaussée, parfois surmontée d'un balcon à l'étage. La composition générale du mur latéral est asymétrique. Le nombre de travées varie, mais les ouvertures sont disposées en alignements verticaux et horizontaux. Seules les ouvertures du rez-de-chaussée ne respectent pas ces alignements, surtout s'il y a un commerce. Les vitrines des commerces peuvent se prolonger sur le mur latéral jusqu'à une profondeur de 2 à 3 mètres.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

**201-211, rue Bernard Ouest et
5804-5808, avenue de l'Esplanade**
Immeuble Alice-Savard

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

4.19 SAINT-LOUIS OUEST



6080, avenue de l'Esplanade

École Édouard VII

172, avenue Fairmount Ouest

Pavillon Montaigne du Collège français

5116, rue Saint-Urbain

Evanlegical Pentacostal Church

105, rue Saint-Viateur Ouest

Église St. Michael's and St. Anthony's
(Lieu de culte d'intérêt)

114-124, rue Saint-Viateur Ouest et

5451-5461, rue Waverly

Édifice mixte

Principaux éléments à retenir

Un développement standardisé, tant dans les dimensions des parcelles que dans le choix des types architecturaux et de l'ornementation, donne une grande homogénéité à cette unité de paysage. Le tissu urbain est composé d'îlots à deux faces bâties munis d'une ruelle. La taille des parcelles est uniforme. Le type architectural dominant est le duplex revêtu de brique d'argile. L'accès au logement de l'étage se fait généralement par un escalier intérieur.